

1- Approbation du procès-verbal du CTSD du 2 septembre 2016

2- Calendrier prévisionnel des instances

CTSD : - CTSD Constats de rentrée :	8 novembre 2016
- Groupe de Travail carte scolaire :	8 mars 2017
- CTSD Carte scolaire :	14 mars 2017
CDEN : - CDEN Constats de rentrée :	22 novembre 2016
- CDEN Carte scolaire :	23 mars 2017
CHSCT-D : - Groupe de Travail PAP 2015/2016 et 2016/2017 :	16 novembre 2016
- CHSCT-D PAP 2015/2016 et 2016/2017 :	24 novembre 2016
- Groupe de Travail PPMS / DUERP / Visites / RI :	2 février 2017
- CHSCT-D PAP PPMS / DUERP / Visites / RI :	8 février 2017
- Groupe de Travail bilan annuel :	4 mai 2017
- CHSCT-D bilan annuel :	12 mai 2017

Les représentants de la FSU 23 remercient l'administration pour ce travail d'anticipation qu'ils demandent depuis plusieurs années.

Ils rappellent à l'IA-DASEN lui avoir écrit à propos des CHSCT-D le 18 octobre. En effet le troisième CHSCT-D réglementaire de l'année 2015-2016 ne s'étant pas tenu, beaucoup de points n'ont pu être traités l'année passée. L'IA-DASEN avait d'ailleurs annoncé la tenue de ce CHSCT-D en septembre ou octobre, nous nous étonnons qu'il n'ait pas eu lieu et ne soit plus prévu dans le calendrier des instances. Au vu des nombreux points à aborder et afin de ne pas réitérer le retard pris l'année passée, nous vous avons proposé la tenue de deux CHSCT-D avant la fin de l'année civile. Nous n'avons à ce jour reçu aucune réponse et réitérons donc notre demande.

L'IA-DASEN prétend ne pas avoir reçu de courrier et indique n'avoir comme date disponible que le 25 décembre !

Les RP de la FSU23 demandent de quoi traiteront le prochain CHSCT et le prochain groupe de travail car l'ordre du jour reçu par le secrétaire du CHSCTD ne correspond pas à ce qui est indiqué dans le calendrier prévisionnel. L'IA-DASEN répond aux RP de la FSU qu'ils devraient apprendre à lire mais qu'elle ne se souvient plus de l'ordre du jour envoyé.

3- Constats de rentrée dans les 1^{er} et 2nd degré

L'IA-DASEN lit les documents des constats de rentrée...

Sur les 190 élèves de baisse : environ 140 du côté d'Aubusson, une 40aine dans le nord du département.

Les représentants de la FSU 23 se félicitent de la justesse des prévisions de l'administration creusoise : c'est une première et on ne peut que s'en féliciter, notamment vu le côté alarmiste des prévisions de l'année passée où la DSDEN 23 nous disait que la baisse était minorée et qu'elle serait pire que les prévisions. Par ailleurs les énormes erreurs de prévision des autres départements de l'académie questionnent la répartition académique des postes telle qu'elle a été faite (276 élèves de moins que prévu en Corrèze, 62 en Haute-Vienne, 10 élèves de plus que prévu en Creuse : on pourrait y voir une volonté de s'apercevoir...). Les RP de la FSU 23 rappellent qu'entre 2013 et 2016 la Creuse a perdu 8 postes pour une perte de 300 élèves environ, alors que dans le même temps la Corrèze a gagné 11 postes pour une perte de plus de 700 élèves. Ils s'interrogent sur cet écart qu'ils considèrent injuste.

L'IA-DASEN indique qu'elle n'est pas là pour justifier une politique académique ou pour parler d'un autre département. Elle précise que la Creuse a été dotée eu égard aux prévisions lors des années précédentes. Elle indique que le constat de cette année est positif et qu'elle ne se l'explique pas (et qu'elle ne cherche pas à le faire...)

Les RP de la FSU23 demandent à ce que soient inscrites dans le procès-verbal les remarques de la FSU23 et que l'IA-DASEN s'engage à présenter ces remarques lors de la préparation de la prochaine carte scolaire.

Les RP de la FSU23 rappellent que l'année scolaire a démarré avec des postes vacants, budgétés mais sans personnel à affecter. Ils ne comprennent pas comment on peut prétendre que le département puisse être à l'équilibre sans avoir les moyens de pourvoir tous les postes budgétés : soit nous sommes déficitaires, soit la gestion n'a pas été bonne... Depuis 2013 ce sont 18 personnels en surnombre qui disparaissent et 8 suppressions de postes donc 26 personnels en moins pour une perte de 300 élèves... Dans le même temps les différentes réformes (décharge de direction, décharge des maîtres-formateurs...) nécessitent près de 8 postes sans que ceux-ci soient budgétés, malgré nos demandes.

On arrive à un besoin de 34 personnels en plus pour le département.

L'IA-DASEN rétorque qu'il faut prendre en compte les côtés positifs, et notamment les temps partiels sur autorisation qui sont tous accordés dans le département.

Les RP de la FSU23 reviennent sur les postes budgétés pour le département car ils ne comprennent pas certaines informations de la nomenclature :

- Comment passe-t-on de 590 à 591 postes avec une carte scolaire à 0 création de postes ?

La DIMOS répond que la Creuse a bénéficié d'un poste supplémentaire déployé par le Ministère pour la création d'une unité d'enseignement maternelle pour les enfants porteurs d'autisme.

- Comment un poste CASNAV académique a-t-il pu être budgété dans le département de la Creuse sans que cela n'apparaisse à la carte scolaire ? Lorsque nous avons eu connaissance de la nomination d'un personnel sur ce poste nous avons par ailleurs interrogé l'administration en instance sur le fait qu'aucun appel à candidature n'était paru, il nous avait été répondu que c'était normal car n'était pas un poste mais une mission académique.

L'IA-DASEN indique qu'elle ne sait pas si un appel d'offre a été lancé !!! Les RP de la FSU 23 affirment qu'aucun appel à candidatures n'est paru et dénoncent que cette création de poste et nomination se soient faites hors instance réglementaire. Ils s'étonnent par ailleurs que le département de la Creuse, avec les injustices interdépartementales qu'il subit, fournisse un moyen pour une mission académique !! Les RP de la FSU demandent donc un vote pour se prononcer à posteriori sur la création de ce poste. L'IA-DASEN refuse.

- Pourquoi y a-t-il 4 postes de Plus De Maîtres Que De Classes ? Le SNUipp-FSU est par ailleurs revenu sur l'implantation du seul poste PDMQDC dont l'implantation n'a pas été comprise l'année passée.

L'IA-DASEN indique que l'application ne permet pas de rentrer les postes « CASNAV » dans une autre catégorie donc ils sont intégrés dans les PDMQDC.

Les RP de la FSU23 signalent que cette inexactitude n'est pas neutre : lorsque le ministère communiquera sur les mesures de la refondation il pourra renforcer ses statistiques avec de fausses informations. Ils demandent que les postes CASNAV soient sortis des postes de PDMQDC.

L'IA-DASEN répond qu'elle ne peut/souhaite pas changer le logiciel national...

- Pourquoi y a-t-il 7 postes de brigades en moins (quand 2 ont été supprimés à la carte scolaire)
- Pourquoi y a-t-il 2 postes de directeur d'école élémentaire en moins ?
- Pourquoi y a-t-il 5 postes d'adjoints en plus ?

En résumé, la DIMOS indique que le document fourni est en adéquation avec la réalité, contrairement aux documents fournis les années précédentes. De plus, certains postes sont budgétés mais n'ont jamais fait l'objet de vote en CTSD et ne sont jamais apparus dans les arrêtés de carte scolaire.

Pour la FSU 23 les effectifs des écoles montrent bien l'inadaptation des cartes scolaires de ces dernières années : la situation ne pourrait être si inique si cela n'était pas le cas. Le bilan de la loi de refondation est par ailleurs rapide à faire : un PDMQDC pour trois écoles du département, aucun moyen pour la première scolarisation mais des classes maternelles multiniveaux surchargées. Non, visiblement nous n'avons pas les moyens de refonder l'école creusoise.

Le quinquennat Hollande a apporté des améliorations, notamment en terme de décharges pour la formation ou la direction qui ont été mises en place dans le département, comme le veut la loi. Les représentants des personnels ont estimé ces améliorations à environ 8 ETP mais elles ont été mises en place à moyen constant (voire avec une baisse des moyens). Ce sont donc l'équivalent de huit remplaçants en moins pour le département.

Les RP de la FSU demandent également le nombre de surnombres à disposition du département. Ce nombre était de 18 à la rentrée 2013, ce sont autant d'enseignants qui ne sont plus au service des élèves creusois, et cette disparition est invisible sur le budget mais a de fortes répercussions au quotidien.

Constats du privé :

L'IA-DASEN présente les constats du privé.

Les RP de la FSU23 s'inquiètent de la hausse importante (17%) des effectifs dans le privé depuis 2013, année d'application de la réforme des rythmes scolaires que les écoles du privé n'ont pas eu obligation à mettre en place.

Constats du second degré :

L'IA-DASEN présente les constats d'effectifs des collèges et lycées publics.

Les RP de la FSU23 demandent des précisions sur les différences entre les prévisions et les constats sur le collège de Parsac, et notamment sur la perte d'élèves.

L'IA-DASEN indique qu'elle n'a pas signé beaucoup de dérogations (1 ou 2), et que le différentiel est dû au déplacement de familles.

Les RP de la FSU23 demandent si les informations fournies aux parents de la présence d'une seule classe de 6ème en juin n'auraient pas pu influencer les familles.

Les RP de la FSU23 s'inquiètent de la chute des effectifs au LMB de Felletin et des fermetures de section et se demandent si la volonté n'est pas à terme la fermeture de l'établissement.

L'IA-DASEN indique qu'elle n'a pas cette réponse mais que la volonté n'est pas du tout la fermeture actuellement, et que nombre de réunions se tiennent pour valoriser le travail fait dans cet établissement.

Les RP de la FSU23 demandent pourquoi avec des seuils à 30 élèves, des iniquités apparaissent : pour 59 élèves certains ont 2 classes, d'autres en ont 3. Ils rappellent notamment que c'est le manque de dotation qui oblige les établissements à faire des choix difficiles pour les conditions d'apprentissage des élèves. Ils demandent aussi à ce que les élèves d'ULIS soient comptabilisés dans les effectifs pour les seuils d'ouverture.

L'IA-DASEN indique que ce sont des choix d'établissement dans la plupart des cas. Pour la question des ULIS, elle indique qu'il n'est pas possible de les comptabiliser...

Les RP de la FSU23 demandent le nombre des dérogations demandées et le pourcentage d'acceptation.

La DIMOS répond qu'il y en a environ 70 demandes de dérogation interne au département, 7 ont été refusées pour sauvegarder le collège de St Vaur.

Les représentants des personnels de la FSU demandent par ailleurs le contingent d'AESH/CUI, le nombre de renouvellement et le nombre de passages en CDI possibles.

La DIPER indique que les documents devraient être fournis prochainement.

Questions diverses déposées par la FSU23 que l'IA-DASEN refuse de traiter parce qu'elles ont été transmises hors délai. Les RP de la FSU 23 reconnaissent avoir transmis les questions diverses un peu tard mais font remarquer que l'IA-DASEN était beaucoup moins à cheval sur le règlement lorsqu'elle a décidé de ne pas convoquer le troisième CHSCT-D réglementaire en 2015-2016.

L'IA-DASEN indique que les questions diverses devraient être traitées lors du CDEN du 22 novembre 2016.

1er degré :

- Liste des absences non remplacées pour la 1ère période de l'année scolaire 2016-2017
- Bilan des dépassements d'ORS des remplaçants pour la 1ère période de l'année scolaire 2016-2017
- Etat des enveloppes des frais de déplacement pour l'année scolaire 2016-2017
- Etat de la présence des renforts dans les écoles ayant un « apport d'une aide pédagogique » citées dans l'arrêté de carte scolaire du 7 septembre 2016 (Gouzou, Le Monteil au Vicomte, Marsac, Naillat, St-Fiel, St-Vaur, St-Victor-en-Marche). Organisation et présences de ces renforts pour les périodes 2 à 5
- Organisation des décharges de direction pour les écoles de 1 à 3 classes pour l'année scolaire 2016-2017
- Bilan des demandes et des interventions RASED (nombre d'élèves concernés, nombres d'écoles concernées...)
- Enseignement de l'allemand sur le département : organisation effective selon les secteurs
- Etat des Indemnités péri-éducatives pour l'année scolaire 2015-2016. Enveloppe prévisionnelle pour 2016-2017

2nd degré :

- Nombre d'enseignants du 2nd degré en Creuse et répartition par établissement.

Les représentants de la FSU23 : Julien COLOMBEAU, Fabrice COUEGNAS, Luc MARQUES, Catherine VALLES, Sandrine GORGEON, Stéphane PICOUT, Trémur DUVAL, Fanny TISSANDIER